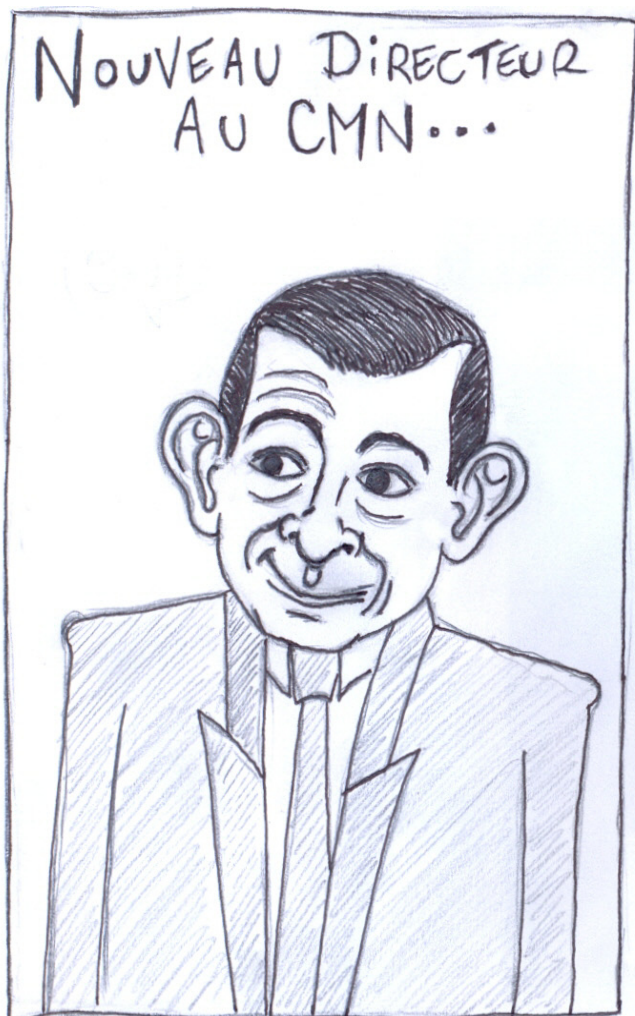


# Monuments infos

JUILLET 2007

Numéro 40

Syndicat National des Monuments Historiques CGT



## SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

Dans ce nouveau numéro de votre journal adoré, que vous pourrez lire sur la plage ou dans votre monument, vous trouverez toujours à la **page 2** : l'édifiant éditorial qui tape du poing sur la table et qui met les points sur les i ; **page 3** : le retour de la rubrique « ça bouge au CMN » avec la grève des conférenciers des Gobelins ; **pages 3 et 4** : les résultats définitifs du référendum au niveau du ministère ; **page 4** : l'actualité du statut des contractuels qui à l'air de redémarrer de plus belle ; **page 5** : un peu d'histoire sociale pour comprendre pourquoi la CGT était l'invitée du festival de Cannes ; **pages 5, 6 et 7** : le compte rendu du dernier conseil d'administration ; **pages 7 et 8** : le compte rendu du dernier CTP ; **page 9** : d'autres résultats électoraux avec les (bons) résultats obtenus par le SNMH-CGT à la CAP des contractuels ; **page 10** : le communiqué et l'analyse de la CGT sur la défiscalisation des heures sup' ; **pages 11 et 12** : le compte rendu du dernier CHS central suivi de toute une flopée de comptes rendus des p'tits CHS locaux, avec en premier : **page 12** : le compte rendu du CHS Sud-Ouest ; **page 13** : le compte rendu du CHS Paris-Emerainville ; **pages 14 et 15** : le compte rendu du CHS Centre-Est ; après ce tunnel de CHS petite relaxation **page 15** avec un article au titre évocateur « Méthodologie de l'externalisation du service public » ; **pages 16, 17 et 18** : Un revenant dans les Monuments Infos, la rubrique « La tribune est à vous » où les agents s'expriment, avec ce mois-ci : un billet sur les « concours-repyramidage », un autre sur « les cages à poules » aussi appelées billetteries, et pour finir un coup de gueule sur la suppression de la prime dominicale pour cause d'intempéries au Château d'If ; après toutes ces émotions viennent les brèves de CMN **page 18** ; suivi **page 19** de la liste des florissantes sections du SNMH-CGT et **page 20** de l'éphéméride suivi du petit bulletin d'adhésion... A bientôt, pour la rentrée... sociale ?

# É d i t o r i a l

## L'heure des bilans :

Après cette période d'élections à la fois au niveau national avec les présidentielles et les législatives mais aussi au niveau du Ministère de la Culture et du CMN (référendum, Conseil d'Administration, CAP), nous pouvons tirer plusieurs bilans.

La campagne électorale n'aura pas été à la hauteur des aspirations du monde du travail, laissant le choix entre un candidat autocratique et autoritaire et une gauche allant de reniements en reniements, cherchant pour se sauver à aller sur le terrain de son adversaire et ayant pour seuls arguments le culte de la personnalité autour de sa candidate et le tout sauf Sarkozy. Le seul moment où la gauche a paru reprendre l'offensive c'est au dernier moment quand il s'est agi de dénoncer le projet antisocial de TVA sociale (maintenant pour adoucir une mesure antisociale on y accole l'adjectif « social » comme dans « plan social » à la place de plan de licenciement).

Cette dernière indication nous montre bien la voie à suivre : nous ne battons pas le patronat et ses servants en allant sur son terrain idéologique mais en réaffirmant que la seule voie pour s'en sortir c'est celle de la défense des travailleurs, de la rupture avec les politiques libérales et de l'offensive pour de nouvelles conquêtes sociales.

Avec l'arrivée de Sarkozy et de sa majorité, force est de constater que les politiques annoncées ne vont pas dans le sens que nous souhaiterions. Il nous appartient d'en mesurer les dangers que ce soit sur les droits syndicaux avec les menaces sur le droit de grève ou la représentativité syndicale qui risqueraient encore plus d'affaiblir les travailleurs ou les reculs annoncés tel la franchise médicale, l'autonomie des universités, les menaces sur les services publics... Le pire étant encore à venir avec la volonté affichée d'imposer le fameux contrat unique sorte de CPE qui remplacerait les multiples contrats de travail existant aussi bien le CDI que le CDD. Autre catastrophe à venir : la politique fiscale du nouveau président qui peut se résumer en une phrase : « Rigueur pour les plus pauvres et cadeaux fiscaux aux plus riches », avec son projet de baisser les impôts pour les plus riches, de défiscaliser les heures supplémentaires (dont on sait que peu de salariés pourront avoir le choix ou même la possibilité de les faire, en réalité cela masque mal un nouveau cadeau au patronat). Bien entendu, qui payera les pots cassés de cette politique ? :

-Les travailleurs évidemment car la TVA-sociale ponctionnera les pauvres et servira à alléger les impôts des riches.

-Les fonctionnaires également, car sur le budget 2008, 35000 postes de fonctionnaires ne seront pas remplacés sur les 70000 partant à la retraite, continuant ainsi une politique qui a fait disparaître des dizaines de milliers de postes dans la fonction

publique depuis 2002.

Au référendum la CGT-Culture a encore globalement progressée sur l'ensemble du Ministère de la Culture et le SNMH-CGT conforte solidement sa place de première organisation syndicale au CMN progressant même aux élections des représentants en CAP des contractuels.

Cette confiance renouvelée donne des forces aux agents du ministère et du CMN pour affronter les violentes dégradations du service public, des conditions de vie et de travail.

Ainsi, si nous avons échappé, pour l'instant, à la disparition du Ministère de la Culture, une aggravation des politiques de casse des services publics est à craindre avec la multiplication des EPIC (Manufacture de Sèvres) et autres Partenariats Public Privé (PPP à Versailles ou au MUCEM) qui introduit des entreprises privées directement dans la gestion d'établissements publics, avec les logiques de rentabilité qu'on imagine.

De plus, sur un plan plus politique, il est à craindre l'instrumentalisation des produits culturels à des fins d'alignement et de subordination aux politiques de recherche de partenaires pétroliers pour les Etats-Unis : bientôt des dizaines de petits Abou Dabhi...

Au CMN, certains projets provisoirement rangés dans les tiroirs pourraient réapparaître comme l'EPIC ou l'aggravation des politiques actuelles (Autonomie financière du CMN/ externalisations). Nous devons donc mener plusieurs batailles de front :

-Pour la préservation des missions de service public du CMN.

-Pour l'emploi et notamment dans les mois qui viennent pour un véritable statut des contractuels mais aussi pour la résorption du travail précaire et enfin pour le renforcement des personnels titulaires de l'Etat sur les missions Etat, voire l'intégration d'autres métiers au sein de la Fonction publique.

-Contre l'externalisation vers des entreprises privées de certaines missions.

Il est donc nécessaire que la CGT soit en ordre de bataille pour être présente le plus rapidement possible sur le terrain. Nécessité d'être vigilants, présents, aux côtés des salariés mais également pour les salariés de renforcer la CGT pour être clairement dans une organisation de lutte et de conquête face à un Sarkozy qui a très bien compris le sens de l'expression « lutte des classes » et qui a clairement annoncé sa volonté de court-circuiter les organisations syndicales du dialogue social (toutes ? pas le MEDEF quand même...). Montrons-leur que nous sommes toujours là par le rapport de force et qu'on ne peut rien faire sans l'accord des travailleurs.

## La triste mais véridique fable des conférenciers

*Maître Ciret\* sur un arbre perché  
Tenait en son bec des contrats  
Les conférenciers par l'odeur alléchés  
Lui tinrent à peu près ce langage*

*«Hé, bonjour, Maître Ciret.  
Que vous êtes joli ! Que vous nous sem-  
blez beau !  
Sans mentir, si vos contrats et votre ra-  
mage  
Se rapportent à votre plumage,  
Vous êtes le phénix de l'hôtel de Sully.»*

*A ces mots, Maître Ciret ne se sent plus  
de joie ;  
Et pour montrer sa belle voix,  
Il ouvre un large bec, laisse tomber des  
contrats.*

*Les conférenciers s'en saisirent, et dirent  
: «Notre bon monsieur,  
Apprenez que tout solliciteur  
Vit aux dépens de celui qui l'écoute.  
Cette leçon vaut bien des contrats, sans  
doute».*

*Maître Ciret, honteux et confus,  
Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y pren-  
drait plus.*

Tel est la triste mais véridique histoire des conférenciers du Centre des monuments nationaux.

En 2002, les conférenciers de Carcassonne, à l'époque payés à la seule prestation, se mobilisent et réclament des contrats. 2003, des contrats leur sont attribués pour un an. En 2004 une quarantaine de conférenciers de tout l'établissement obtiennent des contrats de 3 ans. Mais ces contrats arrivent à échéance à la fin de l'année et l'avenir professionnel des agents est des plus incertain.

Parallèlement, et contrairement à ce qui avait été conclu en 2004, des vacataires conférenciers ont continué à être recrutés sans contrat !

Aujourd'hui, des conférenciers du service Ile-de-France travaillent à la manufacture des Gobelins dont la galerie vient d'être ré-ouverte. Grand projet de notre ancien Ministre de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabre, mais cela entraîne une réorganisation pas des plus simples, loin s'en faut. Cette galerie fait partie de la manufacture des Gobelins (jusque là tout va bien)

mais qui en laisse la gestion à la RMN (aïe) qui sous-traite avec le CMN (aïe-aïe-aïe).

Changement d'employeur peut être à l'automne, rumeur d'une baisse de rémunération, les vacataires sans contrat seront-ils repris..? Bref, beaucoup d'incertitudes, d'inquiétudes et de rancœurs d'un personnel travaillant pour certains depuis une dizaine d'années sans contrat ont entraîné une grève depuis le 12 juin.

Suite à cette grève, le CMN s'est engagé à établir cinq contrats à compter du 1<sup>er</sup> juillet, d'attribuer le bénéfice des mêmes droits et prestations que ceux accordés aux agents rémunérés sur crédits.

Concernant, la contractualisation en CDI, l'intégration de leurs métiers dans le statut des personnels contractuels du CMN, ces revendications seront intégrés dans des discussions déjà en cours (sur la réforme du statut et l'ensemble des conférenciers CMN).

\* Directeur de la direction du développement culturel

## Résultats définitifs du référendum 2007: La CGT-Culture conforte solidement sa première place

Nous connaissons à présent **les résultats de la consultation générale des personnels du ministère de la Culture de 2007**. Ceux-ci ont été définitivement validés après le dépouillement des 18 seconds tours qui durent être organisés dans les bureaux de vote n'ayant pas atteint 50 % de participation lors du scrutin du 20 mars dernier.

Dans la totalité des comités techniques paritaires (CTP) et des comités d'hygiène et de sécurité (CHS), la répartition des sièges de la parité syndicale pour les trois ans qui s'ouvrent est donc maintenant formellement arrêtée. Par ailleurs, à l'issue de cette consultation, une nouvelle mesure de la représentativité ministérielle de chaque organisation vient d'être officiellement établie.

Pour la CGT-Culture, ces résultats sont, globalement, très satisfaisants.

Par rapport au dernier référendum du printemps 2004, où notre syndicat avait déjà atteint au plan national un niveau de représentativité très élevé (37,48 %), **nous enregistrons une nouvelle progression en rassemblant cette fois-ci 37,78 % des voix**. Pour mémoire, notre organisation recueillait 29,43 % des suffrages il y a exactement dix ans, 31,97 % en 2000, et donc, comme il vient d'être indiqué, 37,48 % en 2004.

**Cette année encore, la CGT-Culture fait donc mieux que préserver sa place de premier syndicat du ministère : elle la conforte très solidement, totalisant pour la première fois plus du double de voix que celui classé second, la CFDT-Culture.**

Détenant aujourd'hui une représentativité ministérielle de 18,47 %, cette

dernière figure parmi les organisations enregistrant un recul par rapport au référendum 2004 (- 0,36 %) tout comme le SNAC-FO, qui se situe à 7,18 % (- 1,53 %), la FSU à 8,65 % (-0,36 %) et l'UNSA à 4,93 % (-0,08 %). De l'autre côté, trois syndicats connaissent, dans des proportions variées, une augmentation : SUD-Culture à 13,93% (+ 1,97 %), la CFTC à 4,85 % (+ 0,25 %) et la CGC à 3,48 % (+ 0,41 %).

Malgré ces variations, **la répartition des sièges dans les instances ministérielles ne subit aucune modification. Au comité technique paritaire ministériel (CTPM) et au comité national d'action sociale (CNAS) -pour lesquels la représentation syndicale est composée de façon identique - la CGT-Culture conserve 7 représentants sur 15, bien qu'elle ait manqué d'en obtenir un**

huitième pour une poignée de voix. Enfin, **au comité d'hygiène et de sécurité ministériel (CHSM), où seulement 7 sièges sont à pourvoir, nous gardons 4 représentants.**

**Dans le contexte politique et social difficile qui s'annonce ces bons résultats sont un appui pour les personnels. La CGT-Culture continuera de réaffirmer son fort attachement aux idéaux**

**fondateurs de notre ministère visant un égal accès de tous à la culture.**

S'appuyant sur la légitimité qui est reconnue par la Constitution aux représentants des personnels, et **forte de la confiance qui vient, une nouvelle fois, de lui être accordée à l'occasion de ce référendum, la CGT Culture entend œuvrer au rassemblement le plus large de tous les agents et de toutes les organisations syndicales qui**

**entendront se mobiliser pour faire obstacle à tous les projets de démantèlement du ministère, comme de la Fonction publique, qui sont avancés.**

**En attendant, nous adressons une nouvelle fois, à tous ceux qui viennent d'exprimer leur soutien à l'action de la CGT-Culture, nos plus chaleureux remerciements.**

## **Relance des négociations sur la réforme du statut des personnels contractuels du CMN**

# **Agents du CMN : Votre statut vous appartient !**

Cela fait cinq ans que le projet de réforme du statut des personnels contractuels du Centre des monuments nationaux est lancé, cinq ans que l'on a le sentiment que rien n'avance et que surtout rien n'aboutira.

Et pourtant, ce lundi 18 juin, nous étions convoqués une énième fois pour «discuter» de la préparation du prochain statut. Est-ce le signe annonciateur d'une volonté d'aboutir à ce statut ? Tout du moins, M. Christophe Vallet, président de l'établissement, était présent à cette réunion, de même que des représentants de la Direction de l'administration générale (DAG).

La première nouvelle qui sort de cette réunion est - d'après les propos du président - que le statut devrait être terminé d'ici à la fin de l'année et donc voté lors du dernier conseil d'administration 2007. C'est un sacré coup d'accélérateur qui est donné là d'autant plus que ce n'est certainement pas durant la torpeur des mois d'été que les choses devraient réellement avancer. Cela confirme ce que nous pensions et ce qui se prépare de la même manière pour la déconcentration, l'administration prépare tout dans son coin et en avise les organisations syndicales, «circulez, y'à plus rien n'a voir».

Cette réunion avait pour seul but de nous présenter le triptyque du prochain statut qui se découperait comme suit :

- décret 86-83 relatif aux agents non titulaires de l'état ;
- décret dérogatoire au décret 86-83 en matière de discipline, de cessation

d'activité et de dispositions diverses ;  
- délibérations du conseil d'administration notamment en ce qui concerne les rémunérations, déroulements de carrière, classifications...

Concernant le décret dérogatoire au décret 86-83, l'article premier n'intègre que les agents recrutés sur contrat à durée indéterminée à temps complet. Quid donc des CDI à temps incomplet et des CDD travaillant depuis de nombreuses années au sein du CMN que l'on exclut de tout déroulement de carrière. La démultiplication des contrats en tout genre doit cesser et l'occasion en est donnée.

Que fait-on de certains métiers (chargé d'action culturelle ou éducative) qui n'ont pas encore vu le jour au CMN alors qu'ils sont au cœur de ses missions qui sont de favoriser la connaissance des monuments, de les présenter au public et d'en développer la fréquentation.

Concernant les fiches métiers, les organisations syndicales n'ont plus leur mot à dire dessus selon la DRH. Et là, on tombe des nues car ce n'est pas ce qui avait été dit il y a quelques mois. On s'en doutait néanmoins puisque le CMN les avait validées par un comité de pilotage. Pourtant l'on sait à quel point les agents n'étaient pas satisfaits y compris ceux ayant participé aux différents groupes de travail et qui n'avaient pas eu le sentiment d'avoir été entendus.

Et que dire des rémunérations et des classifications que l'on nous cache. Il paraîtrait selon le CMN et la DAG,

qu'elles sont avantageuses pour les agents, on attend de juger sur pièce.

Bref, depuis cinq ans, on nous présente cette réforme du statut de façon morcelée, sans aucune lisibilité des données, sans aucune transparence de l'information. Aujourd'hui, si le coup d'accélérateur est donné pour qu'enfin aboutisse le nouveau statut des personnels du Centre des monuments nationaux, force est de constater, encore une fois, que nous assistons à une parodie de dialogue social. La CGT n'entrera pas dans le système de jeu du CMN et exige dès à présent de voir l'ensemble des données pour avoir une vision globale et transparente du projet de statut (grille indiciaire, classification des métiers, déroulement de carrière, etc...). Elle n'entend pas non plus se faire dicter ce qu'elle a à dire. Notre rôle est de porter les revendications des personnels et non de valider les choix de l'administration.

Dans tous les cas, la CGT se mobilise et luttera aux côtés des agents :

- pour la création de nouveaux métiers;
- pour l'intégration des précaires en CDI ;
- pour la reconnaissance des compétences et des métiers de chacun ;
- pour des rémunérations décentes ;
- pour de meilleurs déroulements de carrière.

**Parce que votre statut vous appartient, mobilisez-vous pour vos emplois, missions, carrières et salaires !**

## La montée des marches de Bernard Thibaud

Le festival de Cannes a fêté cette année son 60<sup>ème</sup> anniversaire. Invité conjointement par la direction du festival et par la fédération du spectacle : Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT.

Cela peut sembler pour certains pour le moins étonnant. Occasion nous est donc donnée de revoir l'histoire commune du cinéma et de la CGT.

Tout d'abord, c'est à la même époque que naissent le cinématographe et la confédération générale du travail à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. C'est en 1939 que Jean Zay, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, propose la création d'un événement cinématographique mondial en France. Projet bien évidemment avorté par la guerre. Néanmoins l'idée est née et reste dans les esprits puisque durant la guerre, au sein même de la clandestinité, le conseil national de la résistance inscrit dans son programme le projet d'un festival international du film « pour soutenir un art essentiel émancipateur et son accès à tous ». La CGT aura soutenu la création de ce festival dont le palais de la croisette fut construit en partie par des bénévoles de la fédération

CGT du bâtiment.

Des films auront été commandés par des fédérations notamment celle du bâtiment pour le film **Les Bâtisseurs** réalisé par Jean Epstein. **La bataille du rail** de René Clément, pour laquelle les fédérations des cheminots et du spectacle furent très largement mobilisées, fut le premier film primé en 1946. Ou bien encore, l'épopée de La Marseillaise de Jean Renoir pour laquelle s'engagea financièrement notre confédération et où participèrent quelques milliers de militants en tant que figurants lors de la prise des Tuileries.

Quel regard, quel intérêt peut bien porter la CGT sur un festival de renommée internationale et qui fait de Cannes pour quelques jours, une capitale planétaire. C'est donc de par son histoire un engagement syndical en terme de production dans une industrie naissante mais aussi de son financement ou sa distribution. Mais il n'aura échappé à personne qu'entre le festival de 1946 et celui de nos jours, les choses ont bien changé. Et pourtant, il y a des valeurs communes que la CGT partage avec le festival. A commencer peut-être

par l'exception culturelle française qui fait que contrairement au Royaume-Uni, à l'Allemagne ou à l'Italie notre cinéma reste vivant. C'est également la recherche de la diversité et l'origine profonde des cultures que nous offrons les cinémas chinois, indien, iranien, burkinabé... C'est également être aux côtés des intermittents du spectacle contre la remise en cause de leur régime d'assurance chômage qui met en danger leur profession et fragilise la création culturelle.

Pour conclure, nous qui sommes à la Culture côté patrimoine et non création, je reprendrais une citation de Bernard Thibault qui peut s'appliquer à la Culture toute entière :

*« L'accès à la culture est une dimension de la démocratie. De toutes les matrices de l'exclusion, la misère culturelle est certainement une des plus pernicieuses et il est du devoir d'une organisation syndicale d'en combattre toutes les causes. La culture est à la fois transmission et création, elle est de l'ordre du vivant. Si elle est vivace, elle est aussi fragile et, pour être libres, ceux qui la servent doivent être protégés. »*

## Conseil d'administration du 13 avril

### Compte financier

Le compte financier relève une diminution des dépenses de 6%, le renouvellement du parc informatique, la hausse des contrats de nettoyage... Si les recettes des éditions sont en baisse, les ventes connaissent néanmoins une hausse de 9%. Deux contentieux sont en cours : l'un avec l'institut Pasteur, un autre avec le Louvre.

### Vote

**Pour : Administration et CFDT**  
**Abstention : CGT**

### Rapport d'activité 2006

Comme tout semble beau dans ce rapport et notamment dans son introduction : « l'accueil du public demeure bien sûr notre mission historique » et quid du contrat de performance qui évoque la fermeture des monuments

non rentables ? « ...démontrant ainsi la pertinence culturelle et économique des investissements réalisés. » Espérons que les conférenciers font également partie de « la pertinence des investissements réalisés en matière culturelle ». « Cette décision (transfert de la maîtrise d'ouvrage au CMN), concrétisée par la loi de finances initiale pour 2007, consacre le passage de l'établissement à l'âge adulte. » Après 93 ans d'existence, il serait temps que notre institution passe enfin à l'âge adulte. Pour le moment, il semblerait davantage être à l'âge difficile et ingrat qu'est l'adolescence avec toutes ses hésitations, balbutiements, recherches de son Moi existentiel (déconcentration, périmètre de la maîtrise d'ouvrage...). Les nombreux agents qui nous interpellent concernant leurs inquiétudes et le manque d'information en matière de déconcentration seront heureux d'apprendre qu'il est écrit noir sur

blanc en p. 14 « Ces avancées ont ainsi permis de préparer une large communication interne à l'égard de l'ensemble des personnels de l'établissement, diffusée en tout début d'année 2007 ». Rappelons pour mémoire qu'un courrier a été adressé à l'ensemble des agents suite à un courrier de la CGT adressé au président du CMN et qui était une revendication de bon nombre d'agents. Quant aux réponses apportées par ce courrier, je laisse juge chacun d'entre vous...

Pour notre part, nous avons soulevé certains points démontrant notre opposition à l'approbation de ce rapport d'activité : délégation du service public en matière d'audioguidage, conception technico-économico-financière et certainement pas culturelle (« forte concurrence à stratégie de promotion agressive »), chute vertigineuse de 75% des visites ludiques pour les

ZEP, manque de politique ambitieuse en matière de l'action éducative et des conférenciers, évocation dans ce rapport de lutte contre la précarité via la loi de juillet 2005 alors qu'elle ne fait qu'entériner la précarité, refonte de la politique tarifaire...

#### **Vote**

**Pour : Administration**

**Contre : CGT et CFDT**

**Abstention : une personne qualifiée**

#### **Point d'information sur les transactions**

En application de la modification du décret 95-462 du CMN, le président de l'établissement peut désormais transiger au titre du CMN dans la limite de 300.000 euros par transactions. Le conseil d'administration en sera désormais informé annuellement.

Pour les baux d'immeubles, le président fait ce qu'il lui chante et en informe le conseil d'administration à la séance la plus proche. Limite est fixée à des loyers annuels inférieurs à 100.000 euros (quand on sait que des agents du CMN sont payés 13.800 euros par an pour un temps plein...ça fait rêver).

Aujourd'hui, le conseil d'administration ne se contente plus d'être une chambre d'enregistrement mais tendrait à devenir une chambre de points d'information.

Tant qu'on aura pas un président qui n'a pas la folie des grandeurs tant mieux, sinon le pire est à craindre...

#### **Logements de fonction**

Une information incomplète nous a été remise sur l'attribution des logements de fonction puisque seuls les changements d'attributions de concession nous ont été transmis et non l'ensemble des concessions.

Occasion a été donnée de faire le point sur la situation du domaine national de Saint-Cloud. Le directeur de cabinet du ministre a contacté son homologue du budget. Une fois une décote faite par le ministère du budget, le CMN devrait faire des remises en conseil d'administration. L'issue semble à ce stade favorable aux agents (mais comme on ne croit que ce l'on voit...).

#### **Vote**

**Pour : Administration et CFDT**

**Abstention : CGT**

#### **Institut Pasteur**

D'un côté on demande que des agents de catégorie C remboursent des arriérés de loyers qui ne leur avaient jamais été demandés (pour la modique somme de 22.000 euros) et dont certains n'avaient même pas de concession de logement et de l'autre, on demande l'avis du conseil d'administration d'exonérer l'honorable institut Pasteur d'un montant de 2.922.400 euros !

Et pourtant, ce coup-ci, l'institut Pasteur ne peut pas dire qu'il n'avait pas été prévenu. Après un petit tour devant le tribunal administratif donnant raison au CMN, on s'assoit sur une décision de justice et on va sonner à la porte du Premier Ministre pour que ce dernier tranche. Résultat le cabinet du Premier Ministre renvoie les différents ministères de tutelle (culture et recherche) pour un accord à l'amiable. S'il est demandé au CMN un abandon de créances de près de 3 millions d'euros, les contreparties de l'institut Pasteur semble ou bien inégales ou bien pour le moins opaques. Pour la petite histoire et pour comprendre cet imbroglio administratif, il faut savoir que l'institut Pasteur est installé sur une partie du domaine national de Saint-Cloud suite à une décision du ministère de l'instruction et des beaux arts qui en 1887 accorda à Louis Pasteur de s'y installer dans le cadre de ses expériences à exécuter sur la prophylaxie des maladies contagieuses, et ce sans droit ni titre.

**En attente d'éclaircissements juridiques, le point a été reporté.**

#### **Décision modificative n°2 du budget**

Nous nous étions prononcés contre le budget primitif 2007, en cohérence, nous nous prononçons contre son application. Par ailleurs, en toute transparente, c'est au fin fonds des annexes (et dieu sait que des tableaux numériques qui se succèdent est une lecture passionnante) et à la page 79 qu'il est indiqué que le conseil d'administration vote sur l'annexe relative aux emplois du CMN.

#### **Vote**

**Pour : Administration**

**Contre : CGT**

**Abstention : budget , CFDT  
Politique tarifaire**

Doctrines CMN : « La vie est chère,

augmentons le droit d'entrée ! »  
Doctrines CGT : « La vie est chère, augmentons les salaires ! »

Et une fois de plus de quoi parle-t-on en matière de politique tarifaire ? Mais d'augmentation bien évidemment ! Le CMN n'a que ça en tête. Mais alors par moment, les arguments sont surprenants voire fallacieux. Deux augmentations sont donc inscrites concernant le Mont Saint-Michel et l'Arc de Triomphe. Premier argument à cette augmentation : l'évolution de l'indice général des prix à la consommation ! L'inflation cumulée est estimée à 5,7% ! A cet argument, nous ne pouvons qu'être d'accord et c'est bien pour cela que la CGT appelle à l'augmentation du point d'indice. Et donc, si avec le CMN, nous sommes d'accord pour dire que la vie ne cesse d'augmenter, ce qui pour lui l'entraîne à augmenter les droits d'entrée, allons jusqu'au bout de la logique et augmentons les salaires !

Deuxième argument (et là, les bras m'en tombent), je cite : « L'offre de l'Arc de Triomphe entrant également en concurrence avec celles des grands musées parisiens... » et de citer à titre d'exemple le Louvre et le Centre Georges Pompidou. D'une part, j'ai du mal à comprendre qu'au sein du service public culturel, les établissements publics soient en concurrence les uns avec les autres. On sait qu'aujourd'hui le ministre de la Culture et de la Communication est en train de faire de la Culture une marchandise comme une autre (Abou Dhabi) à la sauce libérale mais de là à comparer l'offre culturelle de l'Arc de Triomphe avec celle de Pompidou et du Louvre... On croit rêver!!

#### **Subventions:**

##### **Sur crédits centraux**

Etude de mise en valeur du site de **Carnac** : 2 380 euros. 3 manifestations à la **chartreuse de Ville-neuve-lez-Avignon** (animation des jardins, présentation 3D de la chartreuse, monument Jeu d'enfant) : 35 000 euros. Les rencontres internationales de la photographie d'Arles qui se dérouleront à l'**abbaye de Montmajour** : 15 000 euros. L'association des amis de **Beaulieu-en-Rouergue** (3 expositions) : 3 000 euros. 14 concerts dans la **basilique Saint-Denis**, programme étroite-

ment lié à des actions éducatives : 15 000 euros (soit 0,66% du budget global du festival). Centre culturel de l'ouest qui gère l'**abbaye de Fontevraud** : 97 000 euros (soit 3,35% du budget global du CCO). Association organisant un spectacle théâtral « Molière, La Fontaine et Racine s'invitent chez **Bussy-Châteauneuf** » : 6 000 euros. Association « Images au Centre » présentant des événements autour de l'image moderne et contemporaine à **Azay-le-Rideau** : 25 000 euros. « Association de musique ancienne en Champagne-Ardenne » présentant des spectacles au **don-**

**jon de Vincennes** et du **Palais du Tau** : 10 000 euros.

### Sur crédits déconcentrés

Association « Un château pour l'emploi », projet de chantier d'insertion au château de **Pierrefonds** afin de mettre en valeur le parc : 30 000 euros. « Musiques et interprètes » afin de mettre en musique l'**abbaye de Brou** sur l'univers musical de Marguerite d'Autriche : 3 500 euros. Et comme à **Brou**, on aime tout particulièrement la musique, on enchaîne avec l'association « Art et Musique »

pour 7 000 euros. Au **Thoronet** ce seront des expositions, conférences et colloques sur l'architecture : 20 000 euros. Spectacle vivant (*ça donne quoi un spectacle mourrant ou, pire encore, un spectacle mort ? Peut être ce qui est en train de se passer avec les intermittents du spectacle...*) au **palais du Tau** et à **La Motte-Tilly** : 6 000 euros. « Musique d'automne » à **Azay** : 3 000 euros. Et enfin, au **monastère de Saorge**, animations pour le 9<sup>ème</sup> printemps des poètes : 2 500 euros.

**Vote**

**Pour à l'unanimité**

## CTP du 13 avril 2007 : Un château neuf pour la Bourgogne et Un gros-présent-que Millau se fait avec la Graufesenque

Petit commencement en douceur avec le vote du **règlement intérieur du CTP et du procès-verbal du dernier CTP.**

**Vote pour à l'unanimité**

Puis les choses « sérieuses » ont commencé avec le transfert du château de **Châteauneuf-en-Auxois** et le site archéologique de **La Graufesenque** à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2008.**

Quelques améliorations notables à noter néanmoins par rapport au dernier CTP. Tout d'abord parce que le CMN s'était rendu la veille à la rencontre des agents (pas que pour ça, faut pas rêver non plus) du château de Châteauneuf mais aussi pour des dossiers beaucoup plus complets présentés au CTP.

Trois agents état seront donc transférés à la région Bourgogne. Reste deux contractuels travaillant à Dijon et qui étaient affectés sur plusieurs monuments. Nous avons fait remonter leurs inquiétudes quant à leur devenir professionnel. Il est tout aussi important de pouvoir répondre à des agents qui sont transférés qu'à ceux qui restent avec pourtant bon nombre d'incertitudes, et ce d'autant plus avec la déconcentration à venir. Le président nous a répondu qu'il restait sept mois pour réfléchir et trouver des solutions aux inquiétudes mentionnées par les agents. Le projet culturel est présenté comme un triptyque :

- interprétation du bâtiment pour une compréhension historique et architecturale du site ;

- proposition d'une lecture sur le mobilier et sur les œuvres en complément du premier point ;

- conduire le visiteur à s'interroger sur la commande publique.

Des expositions d'art contemporain en extérieur sont également envisagées. Rappelons les propos du directeur de cabinet du Ministre (son bras droit quoi) qui en CTPM disait que l'art contemporain dans les monuments était pour lui aussi bien assorti qu'un smoking avec un nœud papillon à pois. Mais cela ne l'empêchera pas de voter des deux mains pour que cela se réalise.

A noter néanmoins que la région mentionne la motivation des agents qui est pour elle appréciable et qu'ils seront associés pour la dynamique du monument. Les conditions d'accessibilité et d'ouverture au public seront au minimum maintenues, voire élargies et les journées de gratuité seront poursuivies dans l'intérêt des missions de service public.

Concernant La Graufesenque, notre vote contre a été « difficile » à maintenir dans la mesure où le CMN a su maintenir les deux agents dans la précarité (vacataires à temps incomplets) et que, pour reprendre les termes du projet culturel de la commune de Millau, le site « *mérite d'être valorisé, ce qui n'a été que partiellement envisagé jusqu'à présent* » et que « *les collections sont aujourd'hui conservées dans des conditions calamiteuses, indignes de leur qualité : en effet, elles sont stockées dans des algécos situés sur le site, en attendant des jours meilleurs* ». Ca ne s'invente

pas ! Heureusement que face à ce constat consternant, même honteux quant aux missions du CMN (conservation et valorisation), le projet nous rappelle que ce « *site est unique dans notre pays* » par la « *masse d'information scientifiques considérables* » et que c'est donc à l'Etat de conserver et préserver un tel patrimoine.

**Vote**

**Pour : administration**

**Abstention : CFDT**

**Contre : CGT**

**Ne prend pas part au vote : FO**

### Bilan formation 2006

Présentation de ce qui a été fait en matière de formation durant l'année 2006. Augmentation des stages en matière de sécurité des personnes et des biens ainsi qu'en hygiène et sécurité. Poursuite de l'action de sensibilisation en matière de souffrance au travail et de prévention du harcèlement moral dont nous avons d'excellents retour.

« L'action de formation concernant la sensibilisation à la recherche de fonds auprès des entreprises dans le cadre du mécénat a rencontré un grand succès et a été reprogrammée en 2007 ». Nul doute que dans sa recherche de ressources propres (*des sous ! des sous !*) et de la politique menée par notre cher (*qui est aimé ? non c'est pas ça ; tournure amicale, non plus ; coûteux : ah oui, c'est dans ce sens là*) ministre, il faut que les établissements publics trouvent de l'argent et ne comptent plus sur l'Etat. Résultat

lors d'un CHS (voir dans notre dernier numéro du Monuments Infos), on justifie le manque de sécurité à cause d'un sous-effectif permanent et du développement à tout crin des ressources domaniales. Ah, les biens faits du libéralisme...

La formation d'accueil des publics handicapés continue à être plébiscitée y compris dans ses déclinaisons concernant le handicap mental ou la langue des signes. Espérons que les mentalités changent au sein de notre société afin que non seulement soient accueillis les publics handicapés mais également les travailleurs handicapés.

Il est regrettable que les cours proposés en Français langue étrangère ne soient pas suffisamment suivis par les agents. Ce ne devrait pas être considéré comme une contrainte mais une véritable aubaine par les agents afin peut-être de faciliter leur travail mais aussi de les aider dans leur vie quotidienne. Précisons également qu'il y a des stages de soutien en français pour ceux qui rencontreraient des difficultés. Les agents se doivent lorsqu'ils se sentent concernés de se saisir de ces stages.

A noter que certains agents ont suivi une formation intitulée « *Anticiper et gérer les conflits sociaux* », à quand une formation « *Recenser les revendications et organiser la grève générale et insurrectionnelle* » ?

Parce qu'avec le CMN, nous vivons dans un monde parfait, la définition des refus de formation pour raison de service ne se font que lorsque les agents d'un même monument s'inscrivent à une même formation !? Les problèmes de sous-effectif, de blocages locaux...ne se posent pas.

Nous avons à nouveau rappelé que nous souhaitons voir proposer aux agents des formations ERP (établissement recevant du public), et que, même si les agents du CMN se sont particulièrement montrés brillants aux concours du repyramidage, bon nombre se sentent en perte de vitesse vis-à-vis de collègues d'autres EP (Versailles, Louvre, Orsay) qui sont plus axés sur les questions de sécurité.

Bref, soulignons néanmoins que les formations sont bien souvent de très bonne qualité et que les agents en sortent pour la plupart très satisfaits.

**Quand on aime, on ne compte pas : on fait durer le plaisir avec les questions diverses:**

### **Statut des contractuels CMN**

La réforme du statut des personnels contractuels ne donnant plus signe de vie depuis un certain moment, nous l'avons mise en question diverses, histoire de tenter de la réanimer, voire, avec notre fougue, de la ressusciter. Et là, ô miracle, on nous dit que les négociations vont reprendre du feu de dieu. Vous l'aurez constaté, le vocable est quelque peu religieux, mais quand on voit que cette réforme a vu de deux nos secrétaires généraux partir en laissant l'ouvrage sur le métier, on ne voudrait pas être le troisième à en faire de même.

### **Service photo**

Nous sommes intervenus à la demande des agents de ce service qui n'ont eu aucune concertation sur la convention de transfert de ce service à la RMN. M. Ciret nous a pourtant répondu que les agents avaient été informés suite au courrier que lui ont adressé les agents...ces derniers qui ont appris l'existence de cette réunion de notre part suite à ce CTP ! Si deux agents sont censés partir et qu'elles ont bien évidemment été informées (toujours selon M. Ciret) nous n'avons pas du tout le même son de cloche de la part de ce service qui n'a aucune information de quoique ce soit.

### **Après les logements en NAS (nécessité absolue de service), on demande un bureau en NAS.**

On sait que l'hôtel de Sully n'a pas beaucoup d'espace mais de là à ce que l'assistante sociale ait à partager un bureau avec deux autres personnes alors que son métier est avant tout confidentiel...Nous avons déjà mentionné à plusieurs reprises cet état de fait mais aujourd'hui que le siège connaît des déménagements, occasion est donnée pour que les choses changent. Le président nous a déclaré que cela faisait partie de ses priorités. Dont acte.

### **Dotation habillement**

Certains agents s'inquiétaient de voir si la dotation était ou non reconduite et si elle l'était, qu'elle le soit suffisamment tôt dans la saison. Oui, la dotation sera reconduite, et M. Roffignon, directeur des affaires administratives et financières, nous informe qu'elle arriverait avant la haute saison.

Occasion de rappeler la douche froide que se sont pris certains agents avec

100 euros en moins sur leur salaire (les vêtements non marqués sont considérés comme avantage en nature). Si tout le monde était informé de l'imposition fiscale, l'imposition sociale a été une surprise pour beaucoup. Mme Claverie, directeur des ressources humaines, en a profité pour sortir un numéro de « La lettre » pour signaler que les agents avaient été informés. Il faut donc lire ATTENTIVEMENT la lettre que vous adresse le CMN (*le message délivré ne semblait pas subliminal..*). Continuons la propagande en vous incitant à lire notre journal également (*mais vous êtes déjà en train de le faire, alors...*).

### **Droit syndical: petit compte d'épicier**

Quand un problème se présente localement, on tente de le résoudre localement. Mais quand c'est la DAG qui saisit la CGT Culture pour justifier de certains mandats, alors un petit rappel des jours que nous utilisons se fait sentir.

Le SNMH utilise pour deux personnes des décharges article 16 qui font que nous sommes totalement déchargés sans avoir à justifier de leur utilisation. Cela représente grosso modo 240 jours par an et par personne. Sauf que de ces jours, nous sommes convoqués à des réunions avec l'administrations (article 15), de jours de formation syndicale (pouvant aller jusqu'à 12 jours), de jours de congrès (article 12 et le prochain congrès CGT Culture aura lieu au mois d'octobre), de réunions d'instances syndicales (commissions exécutives, 20 jours par an, article 13). En étant déchargés à plein temps, en article 16, nous n'utilisons pas ces décharges qui peuvent représenter jusqu'à 200 jours...Et on nous enquiquine pour un « camarade » qui vient nous donner un coup de main ponctuellement sur de l'article 14 (contingent global pas forcément nominatif) !

Bref, à vouloir jouer aux épiciers sur les décharges que nous utilisons, nous risquerions de changer les règles du jeu et à nous retrouver avec beaucoup plus de décharges... ce qui ne serait pas de trop !



# Résultats des élections CCP/CAP du CMN

## Scrutin du 15 juin 2007

Voici les résultats des élections des représentants du personnel aux CCP des collèges 1, 2 et 3 :

Collège 1		15 juin 2007		
INSCRITS	245			
VOTANTS	123			
PARTICIPATION	50,20%			
EXPRIMES	120			
	<b>voix</b>	<b>%</b>	<b>Sièges</b>	
<b>CGT</b>	<b>90</b>	<b>75</b>	<b>3</b>	
CFDT	30	25	1	

Titulaires:  
**Sophie Grolet**: Château d'Aulteribe: 04.73.53.14.55  
**Elisabeth Mayeur**: Tours de Notre Dame : 01.53.10.07.02  
**Chantal Perherin**: Ste Chapelle: 01.53.73.78.63  
 Suppléants:  
**Sophie Méreau**: Permanence : 01.40.15.51.70  
**Sidney Euclide**: Beaulieu en Rouergue : 05.63.24.50.11  
**Monique Gontier**: Permanence : 01.40.15.51.70

Collège 2		15 juin 2007		
INSCRITS	196			
VOTANTS	98			
PARTICIPATION	50%			
EXPRIMES	88			
	<b>voix</b>	<b>%</b>	<b>Sièges</b>	
<b>CGT</b>	<b>58</b>	<b>65,91</b>	<b>2</b>	
CFDT	30	34,09	1	

Titulaires :  
**Béatrice Lacomblez** : Palais du Tau : 03.26.47.85.43  
**Francine Pin** : Hôtel de Sully : 01.44.61.22.92  
 Suppléants :  
**Frédéric Auffermann** : Carcassonne : 04.68.11.70.74  
**Armel Chance** : Hôtel de Sully : 01.44.61.22.71

Collège 3		15 juin 2007		
INSCRITS	87			
VOTANTS	60			
PARTICIPATION	68,97%			
EXPRIMES	59			
	<b>voix</b>	<b>%</b>	<b>Sièges</b>	
<b>CGT</b>	<b>22</b>	<b>37,29</b>	<b>1</b>	
CFDT	37	62,71	1	

Titulaire :  
**Xavier Revaireau** : Hôtel de Sully : 01.44.61.20.74  
 Suppléant :  
**Dominique Fernandes** : Hôtel de Sully : 01.44.61.22.49

La participation à ces élections a connu une augmentation par rapport à 2004 et a été suffisante pour éviter les seconds tours. En collège 1 et 2, la CGT augmente en pourcentage de voix et conforte le nombre de ses sièges. En collège 3, pour la première fois la CGT présentait une liste et gagne un siège au détriment de la CFDT. Ce collège 3 voit une très forte augmentation de la participation passant de 54% de votants en 2004 à près de 69% en 2007.

Ces résultats montrent l'importance qu'accordent les agents à la représentativité syndicale notamment en ce qui concerne leurs carrières.

Nous remercions l'ensemble des agents qui ont voté et tout particulièrement ceux qui nous ont accordé leur confiance.

Vous pouvez contacter vos élus lors des prochaines CCP/CAP prévues à la rentrée .

Pour rappel, fin septembre début octobre se réunissent les CCP concernant les sauts d'échellons et les changements de niveau, en décembre, se réunissent les CCP pour les changements de groupes.

# Gagner plus : OUI et VITE !!!

**Pour cela, faudra-t-il travailler plus, comme le clame le Président de la République, en renforçant la pratique des heures supplémentaires, en les défiscalisant?  
Alors, parlons-en! \***

## **STOP au « travailler plus et gagner zéro ! »**

Sans attendre l'été, le gouvernement doit commencer par annuler la journée de travail gratuit dite de « solidarité », imposée à tous les salariés, au travers du jour férié qu'est le lundi de Pentecôte.

## **Des heures supplémentaires, pour qui ?**

Pour les privés d'emploi, la question ne se pose même pas. Ce qu'ils veulent, c'est tout simplement gagner un emploi à temps plein.

Tous les salariés précaires, intérimaires, en contrat à durée déterminée ou indéterminée, à temps partiel imposé, ne demandent pas mieux de travailler plus en obtenant un contrat à temps plein et à durée indéterminée.

Par contre, les salariés de la construction, de la métallurgie, du verre,... qui subissent des conditions de travail pénibles, ne veulent pas se détruire plus la santé au travail. Au contraire, leur aspiration est de travailler mieux, moins longtemps pour vivre plus longtemps.

Et les salariés de l'encadrement, dont le temps de travail va bien au-delà de la durée légale hebdomadaire, sont-ils d'accord pour en faire plus ?

Et ces salariés qui sont encore à 39, voire 40 heures, sont-ils, eux aussi, prêts à aller au-delà de cette durée?

Et toutes celles et ceux qui vivent du tourisme, qui ont bénéficié du développement de leurs activités grâce à la réduction du temps de travail, verront-ils d'un bon œil, que les salariés aient moins de temps libre?

Enfin, qui décide de l'autorisation d'effectuer des heures supplémentaires: les salariés ou l'employeur? A moins que derrière cette mesure, le gouvernement veuille créer un «droit opposable» aux heures supplémentaires, du salarié vis-à-vis de l'employeur?

## **Augmenter les salaires, est- ce possible?**

OUI, s'il y a volonté d'aller à une plus juste répartition des richesses pour diminuer les inégalités insupportables.

Est-ce juste que des salariés galèrent avec une fiche de paie de 900 euros quand leur PDG s'arroge des paies à six, sept chiffres, s'augmente de 20 % tout en leur refusant des hausses de salaires ?

Est-ce sain d'accentuer encore les exonérations de cotisations sociales, pour les employeurs, en exonérant les heures supplémentaires? Cette pratique, reconnue inefficace en terme de créations d'emplois, ne profite qu'aux gros employeurs, accroît le trou de la Sécurité sociale et celui du régime des retraites.

## **Le travail salarié est un investissement !**

C'est la raison de le valoriser.

Valoriser le travail salarié commence par disposer d'un meilleur salaire, par reconnaître les qualifications, les compétences, l'expérience professionnelle. Disposer d'un meilleur salaire, c'est aussi faire face aux lourdes charges qui ne cessent de grossir: logement, santé, transports, impôts, déchets ménagers, factures d'eau, ...

Valoriser le travail salarié c'est mettre en œuvre un nouveau statut du travail salarié, en s'appuyant sur une Sécurité sociale professionnelle qui assure la continuité du contrat de travail et la possibilité de transférer tous les droits, d'une entreprise à une autre.

## **C'est bon pour l'intérêt général**

Qu'est-ce que les profits? Ni plus, ni moins que le résultat du travail des salariés qu'il soit physique ou intellectuel.

Il est donc fondé qu'ils puissent prétendre à en percevoir une partie sous la forme de salaire, parte que le salaire conditionne la vie, alimente la Sécurité sociale, la retraite,... et entraîne, par la consommation, la création d'emplois.

A l'inverse, chômage, précarité, primes individuelles, exonérations de cotisations, ... vont à l'encontre de cet intérêt général.

## **C'est possible si vous vous en mêlez!**

Les salariés sont de plus en plus nombreux à se mobiliser et agir.

Conséquence? Ils empochent des augmentations de salaires.

Dans les entreprises où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont plus vulnérables, leurs droits moins respectés et leur dignité souvent écorchée.

A l'inverse, quand les salariés se dotent de syndicats et qu'ils se syndiquent, les garanties sociales sont plus avancées.

**Dotez-vous d'une force collective.**

**Faites le geste utile et franchissez le pas.**

**Syndiquez-vous pour vous défendre et gagner plus de droits,  
plus de protection pour vous et votre famille.**

# Calendrier des CHS 2ème semestre 2007

CHS Sud-Est	Jeudi 27 septembre
CHS Nord-Ouest-Ile-de-France	Jeudi 18 octobre
CHS Sud-Ouest	Jeudi 8 novembre
CHS Paris-Emmerainville	Jeudi 29 novembre
CHS Centre et Est	Jeudi 13 décembre

## Comité d'hygiène et de sécurité central du 28 juin 2007

### A la rencontre du paranormal...

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du dernier CHS central et du règlement intérieur du CHS.

#### Rapport sur les accidents de service 2006

**Lorsque le paranormal entre dans les monuments...** ainsi peut-on lire dans le relevé des accidents du travail 2006 qu'à **Glanum**, un agent s'est blessé dans les conditions suivantes : « en soulevant une dalle d'un regard, celle-ci est retombée sur le doigt de l'agent... » **Télékinésie** quand tu nous tiens...ou bien, au **Haut-Koenigsbourg**, un agent, en voulant accéder à une lampe d'illumination et se tenant au montant en bois d'un chemin de ronde, « la fixation a cédé et la poutre l'a frappée ». On ne se méfie jamais assez de **la perfidie des poutres qui vous guettent et vous attaquent** : agents, surveillez vos arrières ! **La vengeance des branches à Saint-Cloud** : alors qu'un agent s'attaquait sauvagement à un arbre et lui coupait les branches, « une des branches a rebondi sur le sol et a tapé son coude »...

Il est à noter un « incident » grave à l'**Arc de Triomphe** où un individu a surgi dans le comptoir de vente en proférant des menaces. S'il n'y a pas eu de blessés, cela montre à quel point la sécurité dans les monuments est loin d'être suffisante et présente de grands risques pour les agents. Si cela n'a entraîné aucun arrêt de travail malgré un choc émotionnel, il fait

partie des accidents de travail les plus marquants. Il en va de même pour un ouvrier professionnel d'**Azay-le-Rideau** ayant été brûlé au 3<sup>ème</sup> degré à la suite de l'explosion d'une motopompe (301 jours d'arrêt). De même pour la chute d'une secrétaire dans un escalier à **Cluny** qui a été énormément blessée par cette chute (202 jours d'arrêt).

La nature des accidents les plus fréquents sont les lésions musculaires et ligamentaires (au nombre de 15) et les contusions et écrasements (14) sur les 48 au total. Ce sont les chutes de personne qui entraînent le plus grand nombre de jours d'arrêt (710 sur 929) et qui concernent le plus de personnes (33 sur 61). A noter, et heureusement, aucune reconnaissance d'incapacité permanente. Par contre, une seule maladie professionnelle est signalée (sans autre mention quant au motif...) et nous semble peu, car notamment en ce qui concerne les questions de harcèlement que l'on a pu traiter (Carnac, Angers...), ce chiffre semble sous-évalué, car des conditions de travail peuvent aussi amener des maladies professionnelles (La Rochelle par exemple).

48 accidents sont survenus sur 25 monuments. **Saint-Cloud** reste toujours en tête avec 7 accidents et représentent en la matière 15%. 6 accidents au **siège (Sully, bd Morland, Emerainville et Nantes)** soit 12.5%. 4 accidents à l'**Arc** soit 8% et 3 accidents au **Mont Saint-Michel**

et au **Panthéon** soit 6%...

Signalons quelques derniers chiffres, l'accueil surveillance totalise 37,5% des accidents du travail suivi de l'administratif avec 19%, des billetteries comptoirs 17%, de l'entretien maintenance avec 14,5% et enfin des jardins avec 12%.

Un congé de longue durée imputable au service a été reconnu en 2006 avec syndrome anxio-dépressif réactionnel.

#### Jurisprudences en matière de santé, de sécurité et de harcèlement

Toujours intéressant de lire des jurisprudences dont des cas similaires pourraient se produire dans nos monuments, d'y analyser les conséquences et les responsabilités. Ainsi, on peut lire qu'un salarié a perdu le contrôle d'un poids-lourd et a percuté un arbre. On constate dans cet exemple l'importance de vérifier l'état des véhicules et engins de service à chaque utilisation et périodiquement par un spécialiste. Cela renvoie au plan de prévention du **risque routier** diffusé en mars 2002.

Est également mentionné le cas d'un **salarié dont l'équilibre psychologique a été gravement compromis** à la suite de la dégradation continue de ses relations de travail et du comportement de l'employeur. L'employeur est tenu envers ses salariés à une **obligation de résultat en matière de protection de la santé**

## et de la sécurité des travailleurs, tant physique que psychique.

Les chutes de hauteur nécessitent de les identifier, de les évaluer et d'y répondre par une protection collective adaptée. Nécessite également un encadrement effectif des agents et une organisation du travail pensée en amont puis respectée ainsi qu'une formation en la matière.

Et bien d'autres exemples...C'est d'ailleurs dans ce chapitre qu'il est rappelé qu'en cas d'accident grave pour tout agent, dans le cadre de poursuites au pénal, l'administrateur est responsable juridiquement. A ce titre, devrait être à nouveau diffusée la circulaire de janvier 2005 concernant les partages des responsabilités.

## Programme de travail du 2<sup>nd</sup> semestre :

- **groupe de réflexion sur l'alcoolisme** : une action de sensibilisation basée sur des témoignages lors de déplacements se fera à la demande des monuments intéressés. Une notice réactualisée sera diffusée.

## -documents uniques d'évaluations des risques professionnels

: document obligatoire qui doit être actualisé au moins une fois par an.

-travail isolé: un rappel de la note du 11 mars 2002 sur le travail isolé sera rediffusée.

-une note sur la **canicule** devrait bientôt être diffusée.

-diffusion d'une note sur le contrôle des machines et équipements. Des fiches d'entretiens des équipements seront mis en place et devront être tenues régulièrement à jour.

## Questions diverses

La CGT a demandé un recensement à l'échelle des monuments des **travailleurs handicapés** (en vertu de la loi de 2005). A ce sujet, le président du CMN a déclaré que l'établissement était en dessous de la norme des 6% de travailleurs handicapés. A sa décharge, il a précisé que certains agents pouvant relever de travailleurs handicapés ne souhaitent se faire reconnaître comme tels et que le CMN réfléchit sur une collaboration avec des CAT (centres d'aide par le travail).

Petit rappel a été fait au directeur concernant des courriers qui lui avaient été fait et attendent des réponses.

Suite à diverses interventions que nous avons faites au sujet de la **maison Clémenceau** qui souffrait d'un climat délétère, le CMN a entrepris des mesures afin d'assainir la situation.

Nouvelle intervention sur **Fougère** après le CHS Centre et Est, pas de nouvelle mais la DRAC et le CMN se sont saisis de la question qui est très préoccupantes.

Intervention également sur le local de jour de Carcassonne dont les odeurs de la fosse sceptique remontent amenant les agents à y entrer sous apnée. Ou des travaux d'urgence doivent être faits très, très rapidement ou alors les agents doivent être dotés d'équipements de protection individuelle : des masques à gaz...se pose alors la question de comment manger dans ce local avec un masque. To eat or not to eat ?

# CHS Sud-ouest 19 avril 2007

Présentation du compte-rendu du CHS précédent, approbation à l'unanimité, sous réserve d'ajouts et de modifications. Rapport annuel 2006. Consignes envoyées aux administrateurs sur la loi anti-tabac (amis fumeurs à vos patchs).

## Dossiers monuments

### Quoi de neuf à l'horizon 2007 ?

**Rien : tout reste inchangé**, C'est le mot qui revient comme une lithanie à chaque CHS. Dans les monuments tels que **Bayonne, Montmaurin, Montcarret, Gramont, Assier, Beaulieu-en-Rouergue** en sont frappés.

### Tours de la Rochelle

#### A la lanterne :

Les travaux dans l'espace accueil et du local des agents, dans l'immédiat juste un coup de peinture et un faux plafond pour les poussières, pour la suite on réfléchit.

#### La chaîne :

Les travaux du local d'accueil sont provisoirement arrêtés.

### Saint-Nicolas :

On attend toujours la porte qui dessert l'escalier afin de couper les courants d'air.

### Sanxay :

Nouveau projet dans l'ancien logement de fonction et création d'une salle d'exposition.

### Château d'Oiron :

Une visite du monument s'impose afin de s'assurer que la détection incendie est aux normes.

### Pair non pair :

Les travaux à l'accueil sont retardés.

### Pey-Berland :

Le pavage de la porte d'entrée va être réalisé ainsi que la peinture du sol et des l'ambris de l'accueil.

### La Sauve-Majeure :

La mise en place du système anti-pigeons du clocher a été réalisé.

### Cadillac :

Remplacement d'une fenêtre et de

son volet dans le logement de fonction.

### Font de Gaume :

Travaux retardés dû à une demande de l'ABF sur la solidité des planchers.

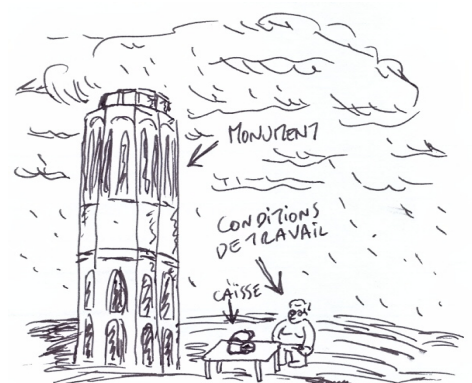
### Cap-Blanc :

Travaux en cours sur la toiture de l'abri.

### Montal :

Remise en état de la plomberie dans les sanitaires des personnels.

### Charroux :



# Compte rendu du CHS Paris-Emerainville du 10 mai 2007

Il est à noter que seul la CGT et l'administration siégeaient à ce CHS, personne n'étant là pour représenter la CFDT.

## Approbation du compte rendu du CHS du 30 novembre 2006 à l'unanimité

### Animation du réseau d'ACMO

Les produits étiquetés seront la prochaine thématique abordée par le réseau d'ACMO.

### Dossiers Monuments :

#### Conciergerie

Nous vous avons déjà parlé dans de précédents Monuments Infos des problèmes de la caisse de la Conciergerie trop exigüe et inadaptée, à terme le CMN propose de déplacer l'accueil au quai de l'horloge. En attendant, une solution temporaire est proposée en procédant à de menus travaux d'ergonomie et d'agrandissement l'actuelle caisse.

Un autre problème a été soulevé par les agents de la caisse de la Conciergerie : celui des statistiques sur le pays d'origine des visiteurs qu'ils doivent obligatoirement tenir pour chaque billet à éditer ce qui occasionne une surcharge de travail, des incompréhensions et de l'agressivité de certains visiteurs, aggravant des conditions de travail déjà bien difficiles. Après explication de la situation, le directeur a admis que la façon de procéder devait être revue notamment en ce qui concerne l'obligation de réponse pour l'édition des tickets.

#### Sainte-Chapelle

Réaménagement de la billetterie : bien que le rafraîchissement, voir le coup de ripolin, annoncé soit une bonne nouvelle étant donné l'état de vétusté de la caisse, la délégation CGT a décidé de s'abstenir afin de ne pas avaliser la décision qui avait été prise d'annuler purement et simplement, faute d'accord du Palais de justice, un projet qui réglait en grande partie les problèmes qui se posaient à la fois pour la caisse mais aussi pour le comptoir de vente. L'aménagement

prévu ne règle toujours pas les réels problèmes de manque d'ergonomie de la caisse et ne saurait être une solution définitive, nous demandons donc, à ce qu'un projet améliorant réellement les conditions de travail des agents nous soit présenté rapidement.

### Pour : Administration Abstention : CGT

#### Arc de Triomphe

Le problème des guérites de l'accueil a une nouvelle fois été abordé, sans réponse pour une éventuelle réparation. Par contre, la réparation des guérites de la terrasse est envisagée, une réponse un peu étrange aux exigences des agents.

#### Panthéon

Une étude pour le réaménagement complet de l'accueil / billetterie / comptoir de vente est mise en place, elle est absolument nécessaire étant donné l'âge et la non-ergonomie des ces installations notamment en ce qui concerne la place et l'installation électrique hasardeuse.

Par contre, toujours pas de solution pour les locaux du personnel qui sont toujours dans des algécos vieux de plus de 10 ans et qui commencent à donner de sérieux signes de faiblesse, en attendant une solution, la location de nouveaux algécos est envisagée.

#### Tours de Notre-Dame

Câblage : Nouveau TPV, mais toujours les mêmes vieilles lignes qui obligent, par exemple, la caissière à demander par talkie-walkie à ce que les agents en communication (par exemple pour des réservations) libèrent la ligne afin de pouvoir passer une carte bancaire.

Point d'eau : ça avance, les travaux seraient menés début 2008, verraient on la fin de cette histoire vieille de plusieurs années ?

Accueil/Comptoir : travaux en 2008, prêt pour la saison 2008. Espérons que les délais seront respectés afin de ne pas obliger les agents de l'accueil à passer encore un ou deux étés sans aucune protection contre les intem-

péries (voir dans les numéros précédents les aventures de la tente à l'accueil des Tours de Notre-Dame).

#### Palais Royal

Récupération d'anciens locaux de la DAG pour l'installation des vestiaires homme, car jusqu'à maintenant les vestiaires étaient mixtes, et pour la création d'un poste de vigile de nuit étant donné les intrusions et le manque de sécurité de nuit dans le domaine. Demande de transfert de propriété de ces bureaux vers le CMN.

#### Hôtel de Sully

Grande victoire pour les agents empruntant l'escalier des gardes : suite à notre intervention la moquette va être changée, en attendant une réfection totale de l'escalier, ceci pour sécuriser un peu mieux un escalier qui fait peur à prendre et qui a déjà occasionné des accidents du travail.

Autre sujet débattu lors de ce CHS : la réaffectation des bureaux (suites aux déménagements dus à la déconcentration ou l'arrivée de nouvelles missions telle la cellule de maîtrise d'ouvrage) en cours ou à venir. Occasionnant un sentiment d'incompréhension voir d'injustice qui pouvait se faire sentir chez certains agents au vue des disparités entre services et de la totale opacité dans lesquelles se décident ces réaffectations de locaux. Nous avons demandé à ce que les plans prévoyant les emplacements futurs des bureaux soient communiqués au CHS afin que celui-ci en concertation avec le personnel puisse donner son avis sur les projets de l'administration en la matière. Monsieur Le Roux, Directeur du CMN, a donné son accord pour que ces plans nous soient communiqués. En outre, nous avons demandé à ce que ces plans nous soient communiqués dans un délai rapide afin que les agents ne soient pas mis devant le fait accompli avec le minimum de temps de réaction au prochain CHS de fin novembre.

Nous resterons vigilants sur ce sujet comme sur les autres.

**A notre demande la prochaine visite du CHS se fera le 16 juillet à l'Hôtel de Sully**

# COMPTE-RENDU DU CHS CENTRE-EST DU 14 JUIN 2007

Après l'appel des présents... (et de nombreux absents dont la médecine du travail et la CFDT !)...le président demande 5 minutes de pause ...  
Déjà des tensions?...non ; non ; seulement les micros qui ne fonctionnent pas !

## Informations sur les notes de service transmises aux administrateurs :

Lors du dernier CHS centre-est, nous avons demandé que les façons d'utiliser le registre attaché au droit de retrait, le registre des observations des agents, le registre unique d'hygiène et sécurité soit précisées clairement ; suite à cette demande une note a été publiée, elle doit être affichée dans vos monuments.

Autre note sur la mise en commun d'expériences, réussies ou malheureuses, afin de généraliser les solutions qui ont démontré leur efficacité, à l'usage et dans la durée. Cette mise en commun sur l'ensemble des monuments permettra de ne plus reproduire les fausses bonnes solutions qui ont la vie dure !!!

## Examen de la situation dans les monuments :

### BUSSY RABUTIN :

Il faut absolument prévoir une isolation du local du jardinier et réfléchir à un éclairage de sécurité du château. L'embranchement pour l'accès aux douves a été réalisé. Les travaux du local de jour vont commencer en septembre octobre. Danger réel avec la toiture de la ferme : les tuiles tombent les unes après les autres. Réponse urgente de l'ABF sollicitée par le CHS .

### CLUNY

Les phases préliminaires aux nombreux travaux avancent. Après plus de cinq mois d'arrêt pour accident du travail (grave chute dans l'escalier de la tour menant son bureau), la secrétaire a pu reprendre ses fonctions ; l'escalier est toujours aussi dangereux ; le problème ne sera réglé qu'avec les nouveaux locaux.

### CHATEAUNEUF

Le château sera transféré à la région au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Des extincteurs seront achetés d'ici là...

### PALAIS JACQUES CŒUR

Achat d'armoires vestiaires homme/femme dans les locaux de la salle de jour. De gros travaux commenceront en juillet concernant les installations électriques.

### CATHEDRALE DE BOURGES

Pas d'avancée pour la rampe de l'escalier de la tour ...Acquisition d'une plateforme roulante pour la crypte.

### NOHANT

Bilan positif des travaux réalisés à l'accueil, à la billetterie et pour le bureau des adjoints.

### AZAY

Les graviers de la cour (en place du falun, source de multiples nuisances !) semblent donner satisfaction mais c'est une solution provisoire. Demande urgente pour que soient balisés les planchers des combles (par un organisme compétent !) car on y passe à travers (un agent a en effet eu la jambe qui a traversé le plancher) ! Pas de détection incendie dans la chaufferie. Les deux agents de maintenance ont demandé un agrément pour pouvoir établir la vérification des extincteurs comme cela se fait dans d'autres établissements (ex : Versailles). L'idée a été entendue et mérite réflexion étant donné le coût de cette formation.

La pénibilité du travail pour les comptoirs a été dénoncée une fois de plus et une visite de CHS a été demandée pour faire avancer les nombreux problèmes au château d'Azay.

### LA PSALETTE

Après la visite de CHS du printemps 2007, une liste précise des points sombres a été dressée.

On nous a affirmé que le chauffe-eau avait été changé depuis, il n'en est rien. L'engagement a été pris par la direction du CMN pour que, lors du prochain CHS, nous n'entendions plus parler du tiroir-caisse ou de la marche d'accès à la billetterie qu'en terme positif ! La Psalette est devenue une des priorités du CHS Centre et est compte tenu de conditions de travail déplorables.

### CHATEAUDUN

Les conclusions de l'analyse des planchers sont assez pessimistes : une des salles est impropre à la visite ;

toute l'aile Dunoy est très fragile. Un petit corridor d'un mètre le long des murs reste accessible. L'étude sera lancée en 2007.

### TALCY

En ce qui concerne le bâtiment des jardiniers, un nouveau projet propose un ajout à la maison achetée pour cette fonction, les crédits sont prévus pour 2008. Les sanitaires ne fonctionnent pas au niveau des écoulements. La dalle de la cour a été sécurisée. Demande a été faite d'une pièce séparée du local de jour pour servir de bureau. Demande de vestiaires.

### FOUGERES

Constat d'un ensemble de désordre dans le bâtiment. Fissures dans les murs et jusque dans les charpentes, gros problèmes d'affaissement des terrains agricoles autour du château. Deux salles sont fermées au public dont la salle pédagogique. L'inquiétude des agents est tout à fait légitime.  
**Un état des lieux est urgent.**

### BOUGES

Personne ne représente ce monument pour le CHS. Gros travaux à venir sur des portances de plancher. Selon le rapport, le poste travail de la secrétaire a été refait. Demande d'aménagement de point chaud dans le local de jour.

### NOTRE DAME EN VAUX

Le cloître sera géré par la ville de Chalon d'ici quelques mois.

### PALAIS DU TAU

Aménagement des bureaux et du service éducatif : des travaux commenceront à l'automne 2008. Demande d'un stage « gestes et postures » sur le monument. Les éclairages des cours n'ont pas avancé du tout. Gros travaux réalisés contre l'incendie.

### LA MOTTE TILLY

Schéma directeur sur la sécurité réalisé. On attend toujours la maîtrise d'ouvrage pour le transfert des bureaux. Le résultat de l'étude sur la mise aux normes électriques sera remis d'ici la fin 2007. Idem pour l'étude sur les menuiseries extérieures.

### CATHEDRALE DE CHARTRES

Les travaux pour les sanitaires avan-

cent !!!!Un réaménagement de la billetterie est prévu. En ce qui concerne l'espace polyvalent, les vitraux ne sont pas étanches : des plexiglas

vont être posés qui rendront le lieu plus salubre et plus facile à emménager

## BESANCON

Rien de nouveau, mais à côté de l'horloge astronomique la vie va son cours avec bonne heure !!!

# Méthodologie de l'externalisation du service public

L'externalisation est la délégation du service public à des acteurs privés. Vous le vivez quotidiennement au travers du nettoyage, des jardins, de l'audioguidage et ce qui a déjà commencé l'accueil surveillance. Au fil des mois et des années à venir, ce sont des pans entiers de la fonction publique et des services publics qui vont être livrés à la loi du marché, à la concurrence et au profit et ce contre l'intérêt général qu'est censé défendre et symboliser la Fonction Publique.

L'externalisation n'arrive pas par hasard mais elle est surtout et avant tout une volonté politique initiée notamment par Jean-Pierre Raffarin en décembre 2002. Elle se définit autour de quatre objectifs principaux :

- alléger et clarifier les structures de l'Etat et ses méthodes de travail ;
- moderniser les services administratifs et réduire les coûts de fonctionnement ;
- dégager des gains de productivité ;
- introduire dans la fonction publique les notions d'objectifs, de performance et de résultats.

Présentée comme un outil de modernisation des services publics c'est surtout un immense champ d'intervention dont le budget annuel de fonctionnement de l'Etat (hors salaires et pensions) est estimé à 120 milliards d'euros. Chaque ministère est amené à établir une stratégie ministérielle de réforme qui est actualisée chaque année.

Les outils juridiques pour mettre en place l'externalisation se découpe en trois parties :

- la LOLF
- le partenariat public-privé
- le nouveau code des marchés publics

## La LOLF

La loi organique relative aux lois de finances d'août 2001 permet désormais une gestion pluriannuelle évitant l'annuité traditionnelle du budget et tend à pousser à une externalisation croissante. Elle amène à une remise à plat des missions pour se recentrer sur les missions régaliennes et les activités ayant une vraie valeur ajoutée. C'est dans ce contexte que naissent des projets d'externalisation, de déconcentration et de réorganisation des services. Mais la LOLF c'est aussi la possibilité de transformer des crédits de personnel en crédits d'équipement ce qui entraînerait un recours plus systématique à l'externalisation.

## Le partenariat public-privé

C'est le secteur privé qui prend en charge la conception, le financement, la construction, l'entretien et la gestion des grands équipements publics en contrepartie d'un loyer que paierait l'Etat.

## Le code des marchés publics

Il introduit de nouvelles règles et de nouveaux seuils pour la passation des marchés. L'union des groupements d'achats publics (UGAP) devient une centrale d'achat à laquelle peuvent s'adresser toutes les personnes soumises à la réglementation des marchés publics et ce sans limitation de montant. L'Ugap tend à s'élargir: commandes informatiques, maintenance automobiles, cartes carburant...

Aujourd'hui donc **sont menacés bons nombre de métiers** au sein du Ministère et du Centre des monuments nationaux. La direction prise de ne remplacer plus qu'un fonctionnaire sur deux ou même de faire disparaître des emplois d'agents contractuels tend à externaliser les missions et emplois à des employeurs

privés. (jardinage, gardiennage, audioguidage, nettoyage...).

La **recherche effrénée du «moindre coût»** ne cessera de fragiliser les emplois des agents, de leurs statuts (le gouvernement nouvellement en place parle d'un contrat unique type CNE pour l'ensemble des salariés du privé mais qui pourrait même concerner la Fonction publique) et ainsi que leurs conditions de travail (ex. : même travail en moins de temps).

C'est aussi **la culture du service public**, c'est-à-dire d'agents de l'état mis au service de l'intérêt général et des usagers des services publics, qui va disparaître pour rentrer dans une mentalité purement comptable et financière sur le sacro-saint autel de la rentabilité.

C'est la **qualité de vie** des citoyens et plus globalement de tous ceux qui utilisent les services publics et leurs infrastructures qui en pâtiront. La privatisation des chemins de fer en Grande-Bretagne s'est fait au risque de la vie des passagers par l'augmentation d'accidents. De façon systématique, la privatisation des ressources énergétiques entraîne une forte augmentation tarifaire. Jamais privatisation ne s'est faite pour un meilleur service rendu aux usagers devenus entre temps des clients mais pour un meilleur dividende pour les actionnaires. De l'intérêt général, on passe à l'intérêt du capital, du citoyen à celui du portefeuille, du plus faible à celui du plus riche.

C'est donc à chacun d'entre nous et quelque soit notre statut de nous saisir de cette question qui aujourd'hui fait partie de notre quotidien. C'est de défendre au plus près nos missions, nos emplois sans pour autant laisser de côté nos collègues qui travaillent AVEC nous et qui pourtant n'ont pas le même employeur que nous. Créons les solidarités là où l'on souhaite nous diviser. Créons des liens là où l'on cherche à isoler. Car c'est le «Tous ensemble» qui nous fera gagner les batailles à venir.

# La tribune est à vous !

Nouvelle rubrique dont nous espérons que vous allez nous aider à la faire vivre «La tribune est à vous !» histoire que vous partagiez votre expérience en ce qui concerne votre monument, vos conditions de travail ou tout ce qui vous interpelle. Que vous souhaitiez ou non signer votre article, notre seul critère étant d'éviter tout ce qui relève de l'affabulation ou de la discrimination. A vos plumes donc puisque la parole vous est donnée !

Cette rubrique commence donc en fanfare avec trois articles, tout d'abord l'un concernant les concours de repyramidage, un second sur les conditions de travail à la basilique de Saint-Denis et le dernier sur les dimanches non payés au château d'If pour cause d'intempéries.

## Concours repyramidage :

### Entre dysfonctionnements et mécontentements

Il ne saurait être question, pour tout esprit éclairé, de qualifier d'«examen» un système sélectif dont les heureux élus représentent à peine 4% des candidats ! Depuis quand n'y a-t'il que 4% de reçus au baccalauréat par exemple ?

Toujours est-il que ces concours et/ou autres pseudo «examen professionnel», dont les épreuves écrites situées à Paris, génèrent une évidente disqualification à l'endroit des agents de province, en lien direct avec leur éloignement de la capitale, pourraient très bien s'organiser, au moins pour l'épreuve écrite, au niveau des régions.

Le CMN accuse cette discrimination en refusant de rembourser nuitées et repas. Si donc nos trajets sont

remboursés, nous pouvons bien, après cela, jeûner et bivouaquer, surtout en janvier où les nuitées sont superbement étoilées...Ailleurs, il semblerait que les agents soient traités avec plus d'égards: les agents des écoles d'architecture obtiennent directement leurs billets de train, les agents des archives d'outre-mer bénéficient du droit à manger et à se loger lorsqu'ils se rendent à un concours. En Aquitaine, il semble qu'à défaut du CMN, se soit la DRAC qui prenne en charge les nuitées et repas.

Par ailleurs, la formation relative à la sécurité et à la sûreté des établissements publics destinée aux agents serait à qualité variable selon qu'ils dépendent de la DMF ou de la DAPA. Au CMN, deux jours nous sont alloués pour nous former. Dans les musées, certains de nos collègues auraient droit à dix jours.

Dans la partie sud-est de notre territoire national, nous dépassons largement les six heures de transport pour nous rendre à Paris. Nos administrateurs du pôle de déconcentration ont pourtant décidé de ne plus nous compter qu'une seule journée pour délai de route, au lieu de deux précédemment. Ainsi, si nous revenons à une heure du matin chez nous, sommes nous tenus de travailler seulement quelques heures plus tard.

Sans évoquer la durée de remboursement, parfois jusqu'à deux mois...

Il faut donc avoir le cœur bien accroché pour passer ces pseudos «examens professionnels» lorsqu'on est un agent de province.

Abbaye du Thoronet

## Aménagements des cages à des poules dans les monuments? au C.M.N.:

Une étude scientifique tout ce qu'il y a de plus sérieux a récemment démontré que les poules avaient besoin d'une surface d'au minimum 10 mètres carré pour bien se développer; certains caissiers au C.M.N peuvent se vanter d'avoir bien moins que cela, mais, pour citer un responsable, les caissiers « n'ont pas besoin de se développer » eux.

Prenons au hasard, un exemple de monument bien connu: la basilique de Saint-Denis. La billetterie actuelle fait environ huit mètres carré... pour trois personnes! C'est à dire deux caissières et le régisseur. Ce dernier possède un vaste placard, je veux dire un bureau, d'un peu plus d'un mètre carré, dont le plan de travail n'est pas assez large pour permettre

d'ouvrir ses registres comptables en entier. Certes il faut reconnaître qu'on lui a également attribué un autre bureau un peu plus confortable dans un Algeco « provisoire-qui-dure » situé dans le jardin est, à l'autre bout du monument, ce qui, vous en conviendrez, est très pratique, notamment lorsqu'il pleut. Mais revenons à la billetterie elle-même.

Petit flash-back. Il y a fort longtemps, la billetterie se trouvait à l'intérieur de la basilique (ah oui, j'ai oublié de préciser qu'à l'heure actuelle elle est à l'extérieur dans le jardin sud). Les postes de travail étaient minuscules, pas chauffés, le régisseur n'avait même pas de bureau et son coffre fort était dans une des chapelles sous la salle dite « des manteaux »; ceux

qui connaissent doivent voir de quoi je parle, ceux qui ne connaissent pas, ne cherchez pas le coffre fort, heureusement il n'y est plus! Le projet d'une nouvelle billetterie a donc été plutôt bien accueilli à l'époque puisqu'on se proposait d'améliorer les conditions de travail, mais très rapidement les agents concernés ont déchanté et signalent l'étroitesse de la future construction dès la découverte des plans. Malheureusement, nous étions alors en 1998 à quelques mois de la Coupe du Monde de foot, avec un Stade de France flambant neuf, il fallait donc faire vite; d'autant plus que les responsables d'alors avaient rassuré tous le monde en affirmant qu'il s'agissait d'un aménagement temporaire. Son coût: un million de francs, ce qui fait vraiment cher du



mètre carré, surtout pour Saint-Denis! Et bien sûr, compte tenu des délais, la nouvelle billetterie a été livrée **après** le « un et deux et trois zéro » de Zidane qui ne donnait pas encore de coups de boule à l'époque.

Mise à part l'étroitesse du lieu, soulignons également les nombreux défauts de conception. En résumé, c'est très mal foutu; mais encore? Tout d'abord, la plupart des parois sont vitrées, ce qui donne un effet « bocal à poisson » pas très agréable surtout lorsque les visiteurs s'amuse à tapoter à la fenêtre pour appeler le caissier. Petite variante « l'effet miroir » avec le reflet du soleil, vu que ces mêmes vitres sont légèrement teintées, les caissiers ont bien souvent droit au recoiffage en règle de ces dames et au réajustement de cravate de ces messieurs. Citons également une réplique récurrente des visiteurs: « excusez moi je ne vous avais pas vu. » Enfin, au lieu d'être logiquement orientée en direction de l'entrée, la billetterie fait face à un mur aveugle.

Comme vous vous en doutez, pratiquement dix ans plus tard, tout cet ensemble a bien mal vieilli. La peinture s'écaille, les murs se fissurent, le sol est en mauvais état, le mobilier n'est plus au mieux de sa forme, l'installation électrique laisse à désirer avec un TGBT démesuré, des câbles et des prises multiples un

peu partout, des fils dénudés sous le tiroir-caisse, le climatiseur est tellement bruyant (ou plutôt devrais-je dire tellement « vibrant ») qu'il est inutilisable et le radiateur est plus vieux que ma grand-mère! Et pour couronner le tout, puisque nous sommes dans une Nécropole Royale, (bon d'accord, elle était facile celle là) l'hygiaphone tombe en panne. Nous sommes en juin 2006, c'est l'été, il fait beau et pour l'administration rien ne presse, il n'y qu'à ouvrir la fenêtre! Mais lorsque les frimas de l'hiver arrivent, l'absence de micro devient plus problématique; non seulement les visiteurs ne voient pas les caissiers, mais désormais ils ne les entendent même plus. Il y a donc deux solutions, soit hurler soit travailler avec la fenêtre ouverte quand il fait -2°. Traduction en langage médical: c'est soit l'angine soit la grippe!

Vous me croirez si vous voulez, mais je l'affirme, les miracles existent vraiment (après tout nous sommes à la Basilique de Saint-Denis!) En effet, à l'automne dernier, on nous annonce en grandes pompes qu'à l'occasion de l'informatisation de la billetterie, d'important travaux vont être réalisés. On nous promet monts et merveilles de technologie moderne et le personnel est même consulté sur les aménagements futurs! Revendications immédiates: plus de place et un nouveau micro; le début des travaux

est prévu pour janvier 2007 donc tout va bien dans le meilleurs des mondes. Bien évidemment, tout cela était trop beau! Dès la présentation du projet la déception est à la hauteur des espérances; plus question de toucher à la structure, c'est techniquement trop compliqué et surtout trop cher. Ce ne sera donc pas un agrandissement mais un réaménagement, ou en langage administratif, comment caser le plus de matériel possible dans le plus petit espace possible, caissiers compris. Car il faut dire que ces merveilles technologiques occupent un certain espace avec deux ordinateurs, deux écrans, une imprimante à tickets, une imprimante à reçus et des audio-guides supplémentaires. Et le micro dans tout ça? Un tout neuf sera installé en même temps que le reste.

A l'heure où j'écris ces lignes, nous sommes **début juin**, les travaux n'ont toujours pas commencé, on nous assure que c'est pour la fin du mois, seulement on nous a déjà dit ça le mois dernier... et le mois d'avant aussi. Bien entendu, nous n'avons toujours pas de micro et je commence sérieusement à douter de l'existence des « miracles ». Sur ce, je vous laisse, je m'en vais mettre un cierge et prier sur les reliques de saint Denis, sait-on jamais!

## Un temps pourri, intempéries au château d'If

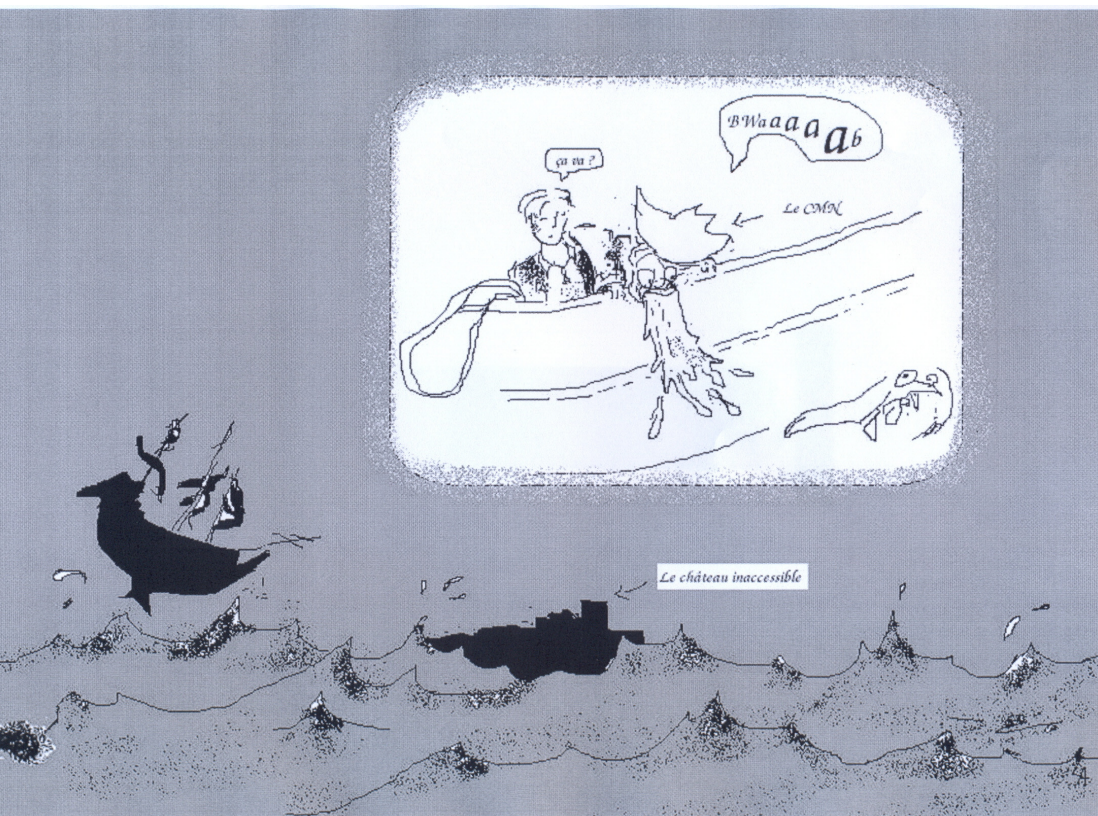
Alors là ce n'est pas possible. Ils l'ont fait : désormais le CMN supprimera la prime dominicale des agents contractuels et des agents vacataires lorsque l'équipe du château d'If pour raison d'intempérie ne pourra pas atteindre son site de travail. Aucune note à ce jour ne nous a été transmise – une nouvelle méthode ? et pourtant nous venons de nous apercevoir que cette décision totalement arbitraire est effective depuis le mois d'octobre 2006. Les raisons invoquées sont injustes – pas de présence physique et réelle sur le lieu de travail - d'autant que les personnes concernées pour certaines d'entre elles sont évidemment les plus fragiles travaillant dans des conditions de contrat les plus précaires. Mais vous ne connaissez pas vraiment la question des intempéries au château d'If. Alors voilà :

Voyez-vous nous sommes le dimanche 27 mai et le vent souffle sur la cité phocéenne.

Seulement entre les agents et le château il y a la mer. Manque de chance. Une mer houleuse. Vent d'ouest nord ouest : le pire pour le vieux quai de l'île d'If exposé plein mistral. D'autant qu'aujourd'hui le capitaine est du genre à suivre les consignes de sécurité – il a raison - et ne prendra aucun risque. La prime dominicale sautera donc pour les agents sous contrat avec le CMN. Ah bien-sûr il y a des jours où les touristes sont plus nombreux et les capitaines plus audacieux peut-être, et dans ce cas la prime, pour ces dimanches là, est assurée... Cela arrive quelquefois. Mer agitée,

houle de nord ouest mais voilà nous sommes tout de même débarqués sur l'île ! Aussi bien c'est gagné pour les collègues du CMN ... Ah oui c'est donc cela : inciter fortement et pourquoi pas soudoyer les capitaines de la compagnie. Inviter les touristes sur le quai du Vieux Port à se rendre au château d'If. Nous ne sommes pas des pantins. Nous tenons à le dire. Qui plus est si nous ne pouvons pas atteindre notre outil de travail les jours de grand vent ou de forte mer – en conséquence ne pouvant effectuer nos heures - c'est bien parce que le CMN est incapable de nous en donner les moyens. Depuis des années la même question se pose. Et des solutions il y en a bien-sûr : location d'un local sur le Vieux Port pour l'aménagement d'une «antenne », entente avec l'Office de Tourisme de Marseille, intégration

provisoire des agents du château dans le fort Saint-Jean (ministère de la culture), aménagement du quai sud sur l'île d'If. Et le futur MUSEUM ? Toutes ces solutions ont-elles vraiment été envisagées ? Mais finalement il est possible aussi que d'autres réponses à cette question de l'intempérie se



l'équipe du château, à l'heure sur le quai du Vieux Port pour gagner notre lieu de travail. Et si nous ne pouvons aller plus loin – pour des raisons techniques d'inadéquation des bateaux et du quai avec la mer (chômage technique peut-être ?) – alors dites-nous ce que nous

dessinent comme cela à l'horizon dans l'idée par exemple d'une fermeture ponctuelle du château et en conséquence d'une annualisation du travail des agents avec des durées de dix à douze heures par jour en pleine saison lorsque les conditions météo-

rologiques sont en général plus favorables ?

Que le CMN le sache et ne l'oublie pas : les dimanches comme les jours ordinaires lorsque le vent souffle sur la cité phocéenne nous sommes nous

faire ? Des visites virtuelles devant le ferry boat ? Non mais juste pour travailler quoi ...

Laurence Arias

Gabian d'accueil et de surveillance

## BRÈVES DE CMN...

### Nouvelle section à l'abbaye du Thoronet

Nous avons le plaisir d'annoncer la création d'une nouvelle section locale à l'abbaye du Thoronet. S'il est nécessaire pour chacun de se syndiquer pour défendre ses intérêts (rémunérations, conditions de travail...), il est primordial que chacun puisse intervenir et s'exprimer dans la vie syndicale. La section est notamment un lieu de discussion et d'élaboration des revendications, c'est aussi là où l'on est au plus près des aspirations et des préoccupations de chacun. Se syndiquer c'est bien, militer c'est encore mieux. Et la CGT se donne les moyens afin que chaque syndiqué et chaque salarié ait les moyens de s'investir.

### Le presque bug de l'ouverture du donjon de Vincennes

Combien de temps était rester accolé l'échafaudage au donjon ? On ne compte plus les années. A tel point que l'on aurait pu croire que cela était du même ordre d'esprit que la nouvelle structure de l'immeuble des Bons Enfants. Mais non, enfin vint le jour où le donjon reprit ses couleurs et sa noblesse telles qu'à ses premiers jours. Et le CMN, plein de fierté, d'en afficher l'événement sur les murs du métro, d'en clamer la nouvelle partout jusque dans la fameuse émission «Des racines et des ailes».

Et là, catastrophe, à quelques jours de l'ouverture au public du donjon, les agents ne sont pas contents mais pas contents du tout : ouverture en sous-effectif, quasi disparition des visites commentées, conditions de travail inadaptées, sécurité des visiteurs non assurée...

Et c'est donc en une semaine qu'il aura fallu revoir toute l'organisation. La réouverture du donjon a donc bien failli commencer par une fermeture en raison d'une grève...sept siècles nous séparent de la construction du donjon, le peuple qui fait tourner la boutique aurait désormais son mot à dire...

Sinon, la petite chatte Citrine, prénommée également Dame Citrine de Valois de la Tour, se porte très bien et nous avons pu constater qu'elle participait activement à l'accueil des visiteurs. Nous lui transmettons nos plus chaleureuses caresses.

# Sections SNMH-CGT de France et de Navarre

## Bourgogne/Rhône-Alpes

Secrétaire Véronique Robert (Cluny) tel:03.85.59.15.93  
Adjoint Jacques Jouy (Ferney) fax:03.85.59.82.00  
Trésorier Jean-Louis Genevois (Cluny)

## Beaulieu en Rouergue

Secrétaire Eric Ravet tel/fax:05.63.24.50.11  
Adjoint Daniel Nicolet  
Trésorier Sidney Euclide

## Monastère Royal de Brou

Secrétaire Tony Binsa tel:04.74.22.83.83  
Adjoint Jean-Luc Deleu fax:04.74.24.76.70  
Trésorière Françoise Franon

## Carcassonne

Secrétaire Anne Cathala tel:04.68.11.70.70\*  
Adjoints Patricia Obin fax:04.68.11.70.71\*  
Trésorière Adèle Aufferman  
Trésorier adjoint Cathy Laemle  
Membres du bureau Pascale Gorry, Régine Stasse, Sébastien Durand, Amancio Requena;  
Patrick Lafargue, Fabienne Calvayrac, Frédéric Aufferman, Véronique Barthe,  
Roger Ricciuti, Ingrid Sparbier, Elisabeth Roques, Jean-Louis Gasc.

## Carnac

Secrétaire Annie Leroch tel:02.97.52.89.99  
Adjoint Virginie Lepage fax:02.97.52.77.96  
Trésorière Marie Lachat  
Membres du bureau Ludovic Guyomard, Sylvia Lecorvaisier

## Centre Val-de-Loire/Poitou-Charentes

Secrétaire David Desportes (Angers) tel:02.41.86.48.77  
Adjoint Monique Chemin (Azay) fax:02.41.87.17.50  
Trésorière Pascale Joyeux (Azay) tel:02.47.45.42.04  
Trésorier adjoint Sonia Messmer (Azay) fax:02.47.45.26.61  
Membres du bureau Anne Laloe (Azay), Christophe Poux (Oiron), Colette Joyeux(Charroux), Pierre Thomas (La Rochelle)

## Domaine national de Saint-Cloud

Secrétaire Didier Guérin tel:01.41.12.02.90  
Adjoints Yves Poudevigne, Olivier Tarrus fax:01.47.71.38.20  
Trésorière Sonia Acurio  
Membre du bureau Claude Claudon, Roger Ottavy, Hélène Sahiram, Maria-Dolorés Charvallan, Snigda Desjardins,  
Caroline Ambou, Alphonse Ambou

## Ile-de-France

Secrétaire Jean-Elie Strappini (Notre-Dame) tel:01.40.15.51.70/71\*  
Adjoints Denis Berry (Champs sur Marne), Chantal Pérherin (Sainte-Chapelle), fax:01.40.15.51.77\*  
Elisabeth Daoud (Vincennes), Françoise Marrec (Vincennes), Antoine Floris (Conciergerie)  
Trésorière Colette Leborgne (Champs sur Marne)  
Trésoriers adjoint Elisabeth Mayeur (Notre-Dame), Chantal Curtelin (Notre-Dame)  
Membres du bureau Avila Paquito (Vincennes), Denis Aland (Panthéon), Fabrice Vincent (Sainte-Chapelle), Martin Laurence  
(Notre-Dame), Annie Coutantic (Saint-Denis)

## Sud-Est

Secrétaire Eléonore Allouche-Guingand (Lunas) tel:04.67.66.30.60  
Adjoint Chantal Blé-Croa (Sade) fax:04.67.60.58.31  
Trésorier Vincent Oulet (Glanum)  
Trésorier adjoint Denise Rajol (Carcassonne)  
Membres du bureau Gaby Abellan (Carcassonne), Anne Levassort (Fort Saint André), Laurence Arias (If), Sandrine Garbareck  
(Aigues-Mortes), Céline Vidal (Carcassonne), Sylvie Oulet (Sade)

## Thoronet

Secrétaire Anne-Véronique Dalloz tel:04.94.60.43.90  
Adjointe Eloïse Belliard fax:04.94.60.43.99  
Trésorière Christine Nivière  
Membres du bureau Emanuelle Lylle, Agnès Mader, Guylaine Sauvanet

**(Attention! La plupart des numéros de téléphones et de fax sont ceux des monuments, les quelques numéros donnant dans des locaux syndicaux sont marqués d'une étoile: \*)**

# E p h é m é r i d e

Date	Réunion	Intervenants
1 <sup>er</sup> .05.2007	Fête du travail Manifestations nationales et internationales	A peu près tous les salariés qui se sentent concernés par leurs conditions de travail, l'emploi, les salaires et la paix dans le monde
09.05.2007	Château de Vincennes	Méreau, Strappini
10.05.2007	CHS Paris-Emerainville	Strappini, Perherin, Alland, Mayeur, Floris, Decourcière
11.05.2007	Hôtel de Sully Permanence syndicale CGT	Méreau, Strappini, Allouche, Blé-Croa
14.05.2007	Bureau national CGT Culture	Gontier, Méreau
15.05.2007	Hôtel de Sully dossier individuel	Méreau, Strappini
16.05.2007	Château de Vincennes	Méreau, Strappini
23/24.05.2007	Commission exécutive SNMH	Membres de la CE
25.05.2007	Présidence et direction du CMN Déconcentration	Strappini, Gontier, Blé-Croa
04 au 08 juin	Stage à Courcelles	Strappini
04.06.2007	Commission exécutive Culture	Gontier, Méreau
05.06.2007	Bureau national Culture	Gontier, Méreau
08.06.2007	Domaine de Saint-Cloud	Méreau
11.06.2007	Négociation sur préavis de grève conférenciers	Crédeville, Méreau, Cheymol, Hepting et conférenciers
12.06.2007	Grève des conférenciers Gobelins	
14.06.2007	CHS Centre et Est	Chemin, Robert, Méreau, Strappini
14.06.2007	Vincennes	Méreau, Strappini
18.06.2007	CMN statut des contractuels	Monquaut, Méreau, Gontier, Strappini, Blé-Croa
19.06.2007	Résultats des CAP contractuels	Méreau, Strappini
28.06.2007	CHS central	
06.07.2007	CMN déconcentration	Méreau, Gontier, Strappini
11.07.2007	CMN conférenciers	Méreau, Strappini, Requena

## Adhérer... Ré-adhérer...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros, correspondant à ..... mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

Signature :

(1) rayer la mention inutile.